

La France d'outre-mer entre identité et altérité

Jean-Christophe GAY



Nantes, Trinôme académique, 15 mars 2021

Jean-Christophe GAY

IAE de Nice, université Côte d'Azur

Page web :

http://www.mgm.fr/ARECLUS/page_auteurs/Gay.html



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR



LA FRANCE D'OUTRE-MER

Terres éparses, sociétés vivantes

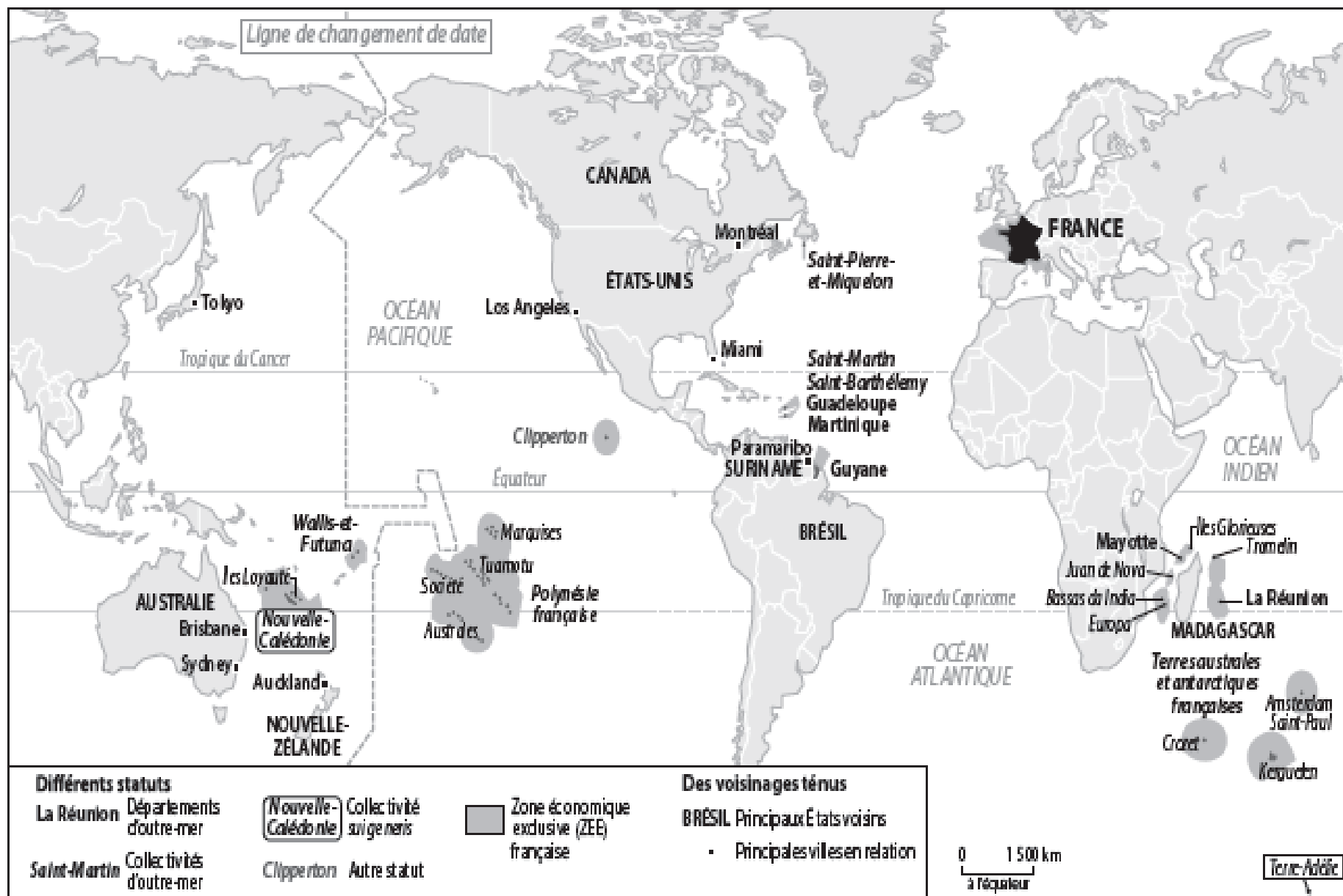


ARMAND COLIN

La France d'outre-mer aujourd'hui

2,8 millions d'hab., l'équivalent de la région Bourgogne-Franche-Comté ou de la Lituanie, un peu moins que la Bretagne

© J.-Ch. Gay, 2021, Armand Colin.



La FOM en 2020

© J.-Ch. Gay, 2021, Armand Colin.

	Statut	Superficie (km ²)	Population (en milliers)	Densité (hab./km ²)
Guadeloupe	DROM	1 628	377	234
Guyane	Collectivité unique	83 846	290	3
Martinique	Collectivité unique	1 128	358	322
La Réunion	DROM	2 503	860	346
Mayotte	DOM	374	279	684
Saint-Martin	COM	56	36	643
Saint-Barthélemy	COM	21	10	460
Polynésie française	COM	3 500	277	72
Wallis-et-Futuna	COM	142	12	82
Saint-Pierre-et-Miquelon	COM	242	6	25
Nouvelle-Calédonie	Collectivité <i>sui generis</i>	18 575	271	15
Terres australes et antarctiques françaises	COM	7 391*	Pas de population permanente	–
Clipperton	Domaine public de l'État	2	0	0
TOTAL		119 408	2 776	23

*Sans la Terre-Adélie.

Des territoires hétérogènes

La Guyane a une superficie équivalente au Portugal ou à la Nouvelle-Aquitaine, la Nouvelle-Calédonie à l'ancienne région de Picardie ou à la Slovénie, la Martinique au Val-d'Oise.

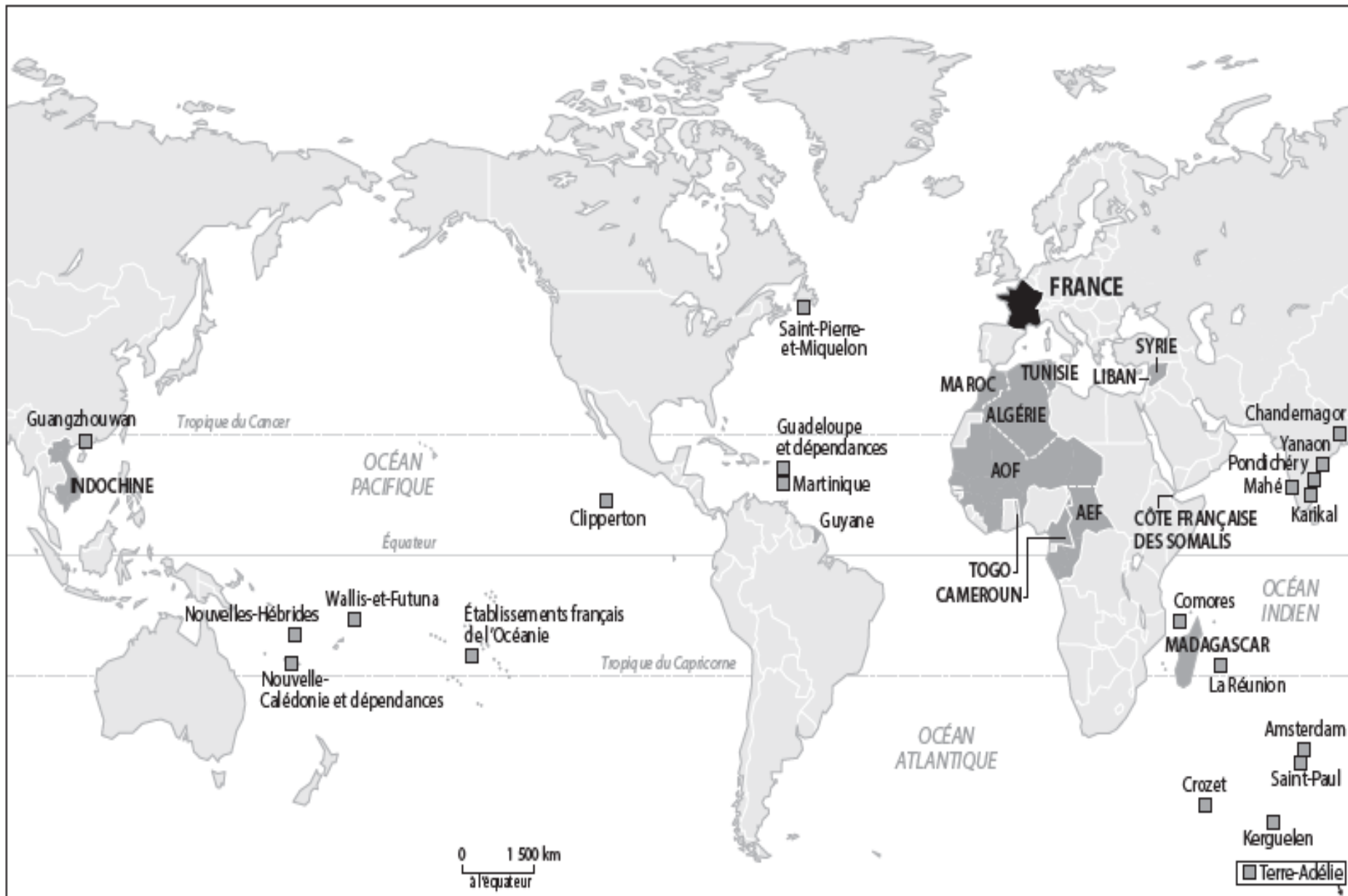
© J.-Ch. Gay, 2021, Armand Colin.



L'empire colonial français en 1939

La FOM ne représente que 1 % de l'empire colonial français (120 000 km² sur 12 millions de km²)

© J.-Ch. Gay, 2021, Armand Colin.



**L'ambiguïté d'une
décolonisation sans
indépendance et d'une
sujétion économique
renforcée**

Les évolutions statutaires en France d'outre-mer depuis 1946

© J.-Ch. Gay, 2021, Armand Colin.

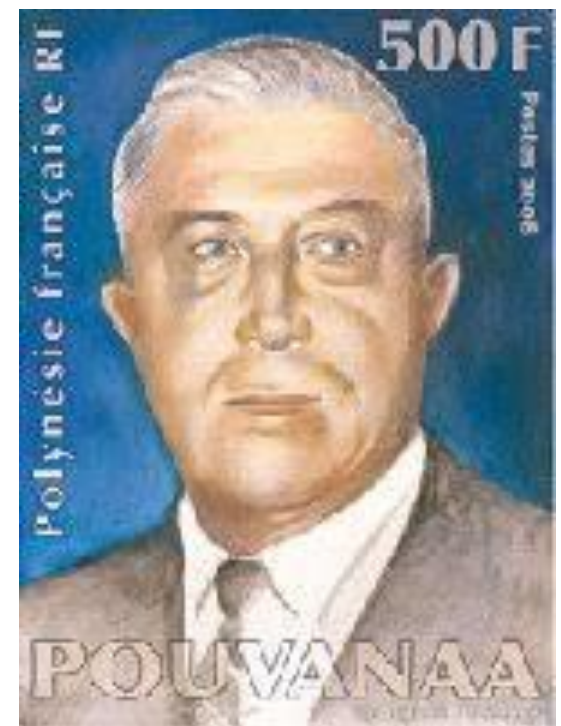
[illegible]

Le référendum constitutionnel du 28.9.58 et le risque de perdre la Polynésie française : les collectivités d'outre-mer les plus hostiles à l'intégration à la communauté française

Pouvana'a (1895-1977) fait campagne pour l'indépendance. Le risque pour L'Etat est qu'il demande le statut d'Etat associé.

Devenu gênant, le pouvoir central le fait condamner à 8 ans de prison puis 15 ans d'exil pour une prétendue tentative d'incendie de Papeete.

En octobre 2018, la Cour de révision et de réexamen l'a innocenté.



	Non
Guinée	95 %
Polynésie française	35 %
Côte française des Somalis	25 %
Madagascar	22 %
Niger	21 %
...	
Nouvelle-Calédonie et Saint-Pierre-et-Miquelon	2 %

L'assimilationnisme contre l'autonomie

La remise en cause de la décentralisation de la loi cadre de 1956 : les lois Jacquinot (1963) et Billotte (1969) ou comment « resserrer les mailles » en Nouvelle-Calédonie

« La loi-cadre Defferre [1956] était faite pour les grands ensembles africains, non pas pour un petit territoire comme la Nouvelle-Calédonie. **Peut-être aurait-il fallu en faire un département, elle en avait la taille (...)**. Si le statut actuel ne convient pas, il ne faudra pas hésiter à **resserrer les mailles** » (Alain Peyrefitte, 1997, *C'était de Gaulle*, Tome II, p. 427)

La loi Jacquinot du 21.12.63 :

- Réduction du nombre de Conseillers de gouvernement à cinq.
- Suppression de la dénomination de ministre.
- Suppression de la fonction de Vice-Président (qui revient au Haut-Commissaire)
- retrait aux conseillers de toute attribution individuelle.

Les lois Billotte du 3.1.69 :

- transfert global à l'État des plus hautes responsabilités de l'activité minière calédonienne ;
- création des communes dotées d'un budget attribué par l'État ;
- L'État se réserve le droit d'attribuer des avantages fiscaux aux entreprises.



La fin des autonomies dans le Pacifique entre 1958 et 1963 : des processus identiques en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française

Source : O. Houdan

	Nouvelle-Calédonie	Etablissements Français d'Océanie/Polynésie française
1946	Territoire d'Outre-Mer Conseil général depuis 1885	Territoire d'Outre-Mer Assemblée représentative (collège électoral unique, suffrage universel)
1949		Première élection de POUVANAA à la députation Création du Rassemblement Démocratique des Populations Tahitiennes (RDPT)
1951	Première élection de LENORMAND à la députation (1er juillet)	Réélection du député POUVANAA
1956	Réélection du député LENORMAND (8 janvier) Création du Mouvement d'Union Calédonienne (MUC) (12/13 mai)	Réélection du député POUVANAA
1957	Application de la loi-cadre Defferre (suffrage universel, Assemblée territoriale) Conseil de Gouvernement: Vice-président: LENORMAND	Application de la loi-cadre Defferre Conseil de Gouvernement: Vice-président: POUVANAA
1958	Manifestation contre Lenormand et le gouvernement local (18 juin) Suspension du Conseil de Gouvernement (18 juin) REFERENDUM sur la Constitution (28 septembre): 98% de OUI Dissolution de l'Assemblée territoriale (30 octobre)	Manifestation contre l'impôt sur le revenu qui est abrogé (29 et 30 avril) REFERENDUM sur la Constitution (28 septembre): 64% de OUI Pouvanaa accusé d'avoir incité à l'incendie de Papeete (9/10 octobre) Suspension du Conseil de Gouvernement (8 octobre) Arrestation de Pouvanaa (11 octobre) Dissolution du Conseil de Gouvernement (28 octobre) Ordonnance du Gal De Gaulle (23 décembre) LIMITATION de l'AUTONOMIE
1959	Réélection du député Lenormand (24 mai)	Procès de POUVANAA (octobre) "complicité de destruction d'édifices et de détention d'armes sans autorisation" Peine: 8 ans de réclusion et 15 ans d'interdiction de séjour.
1960		Le pourvoi en Cassation de Pouvanaa est rejeté (11 février) Pouvanaa est emprisonné à la prison des Baumettes à Marseille (15 mars) Déchéance parlementaire de POUVANAA (12 mai)
1962	Explosions à l'Assemblée territoriale (8 mars) et au siège de l'UC (26/27 avril) Dissolution de l'Assemblée territoriale (9 mars) REFERENDUM sur les Accords d'Evian (8 avril): 92% de OUI REFERENDUM sur l'élection au suffrage universel direct du Président de la République (28 octobre): 79% de OUI Réélection du député Lenormand (18 novembre)	
1963	Procès de LENORMAND (12 avril et 20 août) "non-dénunciation de crime en préparation" Peine: 1 an de prison avec sursis, déchu de ses droits civiques pour 5 ans Loi Jacquinot (21 décembre) LIMITATION de l'AUTONOMIE	Début de l'installation du CEP Dissolution du RDPT (novembre)
1964	Le pourvoi en Cassation de Lenormand est rejeté (30 janvier) Déchéance parlementaire de LENORMAND (17 mars)	

La distinction « classique » des collectivités françaises

Constitution	Régimes législatifs	Types de collectivités	Description
Titre XII Article 72	Plein droit ordinaire	Métropolitaine	Tous les actes juridiques adoptés par les autorités nationales s'appliquent automatiquement
Titre XII Article 73	Identité législative	DROM (Réunion et DFA)	Lois et règlements nationaux applicables de plein droit mais avec possibilités d'adaptation et d'habilitation sauf pour la Réunion
Titre XII Article 74	Spécialité législative	COM	Application des actes juridiques nationaux sur mention expresse seulement.
Titre XIII	Spécialité législative	Nouvelle-Calédonie	Dispositions dérogatoires et transitoires. Création de « lois du pays », d'un sénat coutumier ou d'une « citoyenneté calédonienne »

Vers l'obsolescence des articles 73 et 74 de la Constitution ?

La diversité des départements d'outre-mer

© J.-Ch. Gay, élaboration personnelle

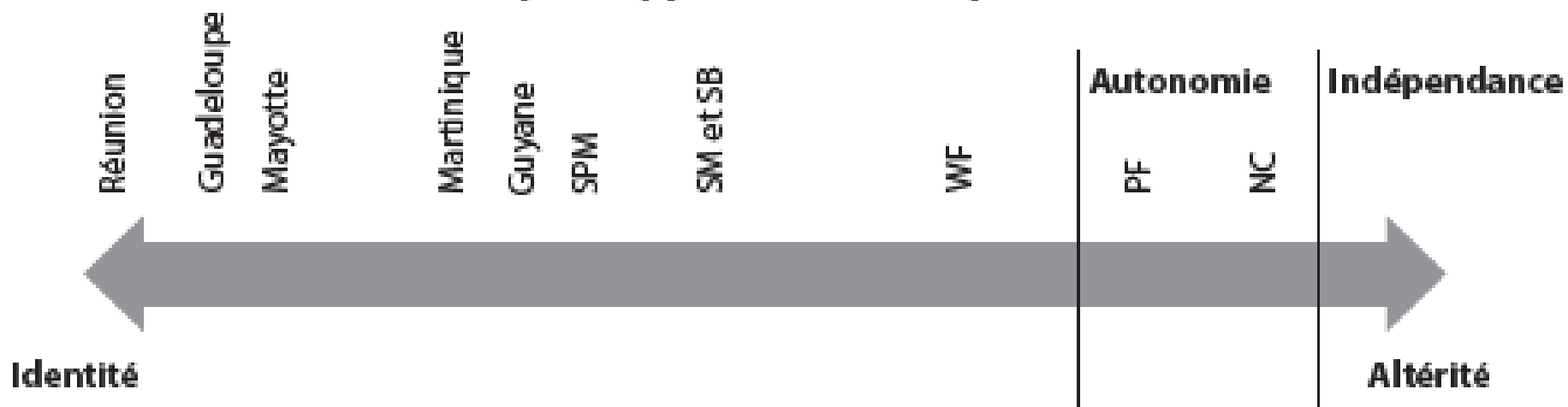
	DROM	DOM	Collectivités uniques
Sans possibilité d'adaptation législative	Réunion		
Avec possibilité d'adaptation législative	Guadeloupe	Mayotte	Collectivité territoriale de Guyane avec une assemblée et un président Collectivité territoriale de Martinique avec séparation des pouvoirs délibératif et exécutif (comme en Corse) : - assemblée et président d'assemblée ; - conseil exécutif et président

Vers l'obsolescence des articles 73 et 74 de la Constitution ?

La diversité des collectivités relevant de l'article 74 et la gradation entre identité et altérité

© J.-Ch. Gay, 2021, Armand Colin.

	Identité législative	Spécialité législative
Non dotées de l'autonomie	Saint-Barthélemy Saint-Martin Saint-Pierre-et-Miquelon	Wallis-et-Futuna
Dotée de l'autonomie		Polynésie française



Trois signes identitaires de la Polynésie française et stèle de l'autonomie à Papeete

(source : J.-Ch. Gay, 2017)



8. La médaille de l'ordre de Tahiti Nui.

La loi de 1996 confère
à la Polynésie française
la possibilité de déterminer
librement des signes distinctifs
permettant de marquer
sa personnalité.
Le président du territoire
est le grand Maître de l'Ordre.



9. Le drapeau de la Polynésie française.

10. Hymne de La Polynésie française (traduction française)

« Mon pays est né de Dieu
Collier d'îles multiples
Aux délicates senteurs
Relèves d'une tresse immortelle
Aujourd'hui je te loue
Voici que s'élève la voix de tes enfants
"Répands ton amour"
Pour que vive Tahiti Nui »

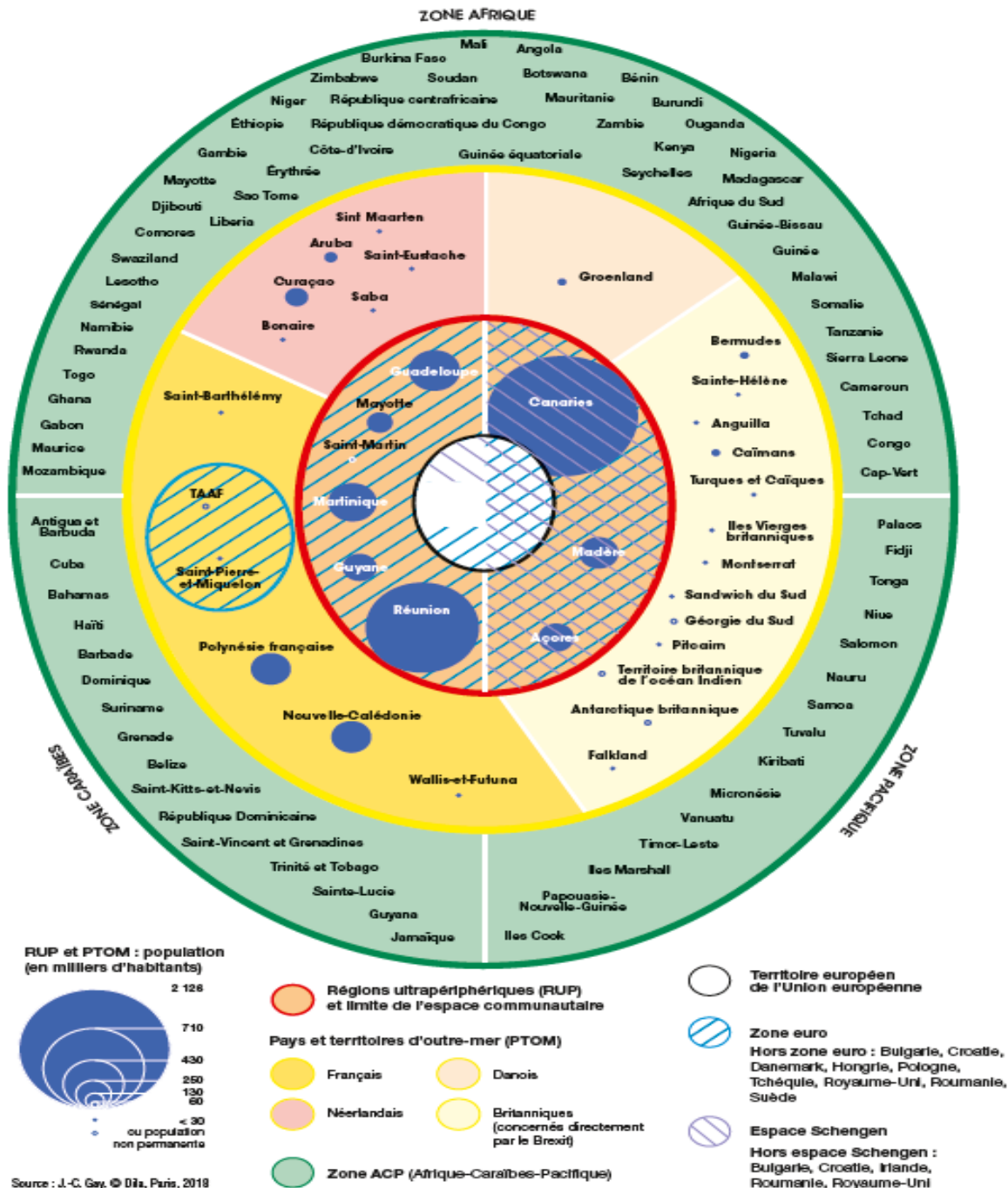
La non correspondance entre statut européen et statut interne

SB et SM sont des COM,
mais SB est un PTOM alors
que SM est une RUP

Mobilités en droit européen

Trajectoires croisées observées :

- Saint-Barthélemy est passée de RUP à PTOM en 2012 ;
- Mayotte est passée de PTOM à RUP en 2014.



Du « tiers colonial » à la surrémunération des fonctionnaires : une des sources du mal économique

© J.-Ch. Gay, 2021, Armand Colin.

Territoires	Majoration en vigueur (en %)	Indemnité d'éloignement (traitement indiciaire brut)	Écart de coût de la vie avec la Métropole en 2015 (en %)
Guadeloupe	40	Supprimée en 2001	12,5
Martinique	40	Supprimée en 2001	12,3
Réunion	53,6	Supprimée en 2001	7,1
Guyane, Saint-Martin et Saint-Barthélemy	40	16 mois pour 4 ans	11,6**
Mayotte	40	20 mois pour deux ans (renouvelable une fois)	6,9
Saint-Pierre-et-Miquelon	75	16 mois pour 4 ans	*
Nouvelle-Calédonie	73 ou 94	10 mois pour 2 ans (renouvelable une fois)	33
Polynésie française	84 ou 108	10 mois pour 2 ans (renouvelable une fois)	39 (2016)
Wallis-et-Futuna	105	18 mois pour 2 ans (renouvelable une fois)	*
TAAF	65 ou 73	14 mois à 15 mois pour un an	*

* Données non disponibles. ** Données non disponibles pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Sources : Cour des comptes, INSEE, ISPF et ISEE.

La faible internationalisation des sept principales collectivités ultramarines

© J.-Ch. Gay, 2021, Armand Colin.

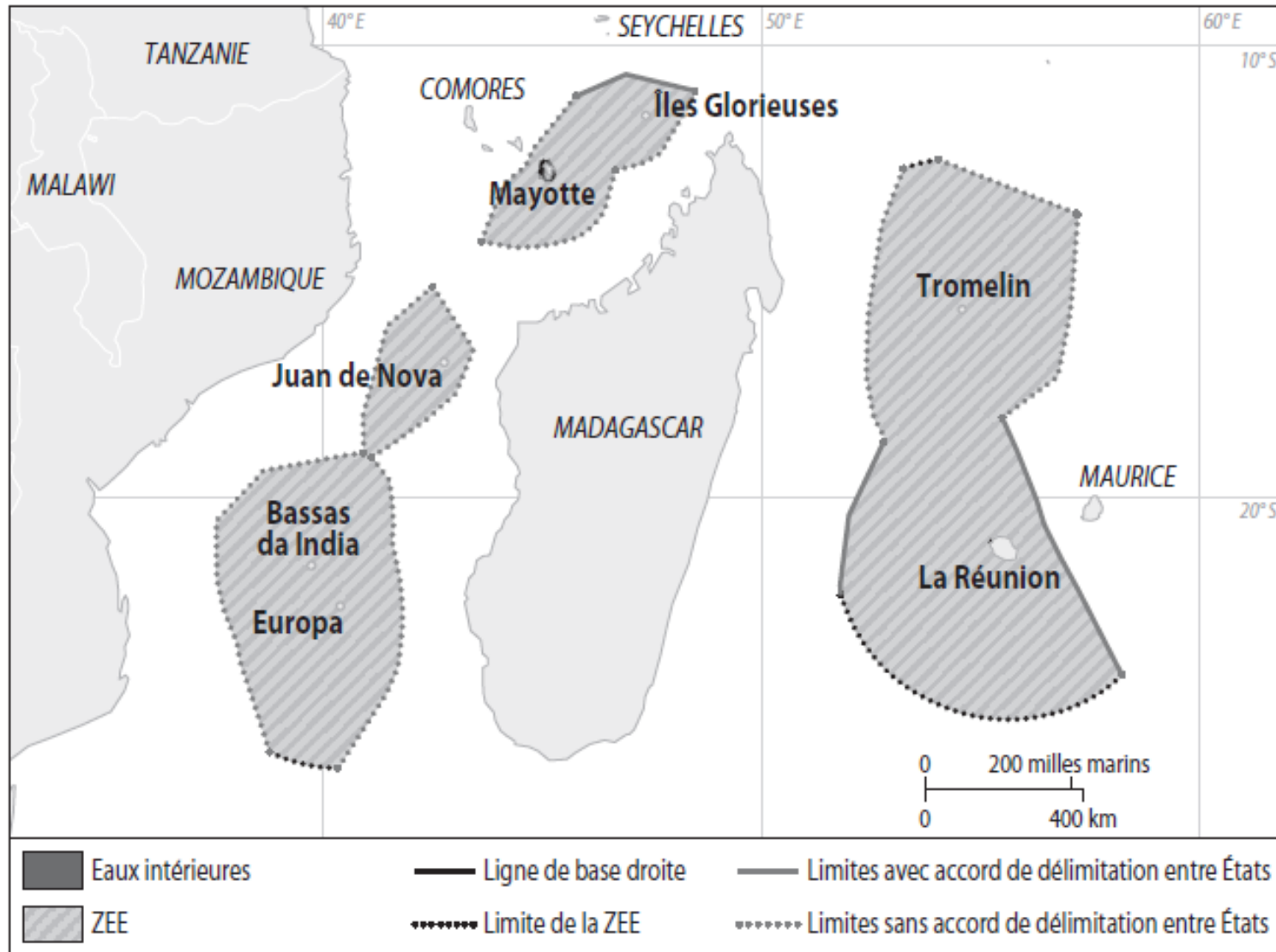
En %	Taux de couverture (Métropole : 97)	Part en valeur des importations de Métropole	Part en valeur des exportations vers la Métropole	Part des étrangers dans la population totale (Métropole : 8)
Martinique	9,8	69	74	2
Guadeloupe	10,6	61	44	4,7
Guyane	13,4	57	38	30
Réunion	6,4	52	36	1,8
Mayotte	1,9	53	41	40
Polynésie française	6,8	28	15	0,5
Nouvelle-Calédonie	57	27	6	1,6

Sources : INSEE, IEDOM, IEOM, ISPF et ISEE.

L'arrière-plan colonial : des territoires revendiqués par les ex-colonies voisines.

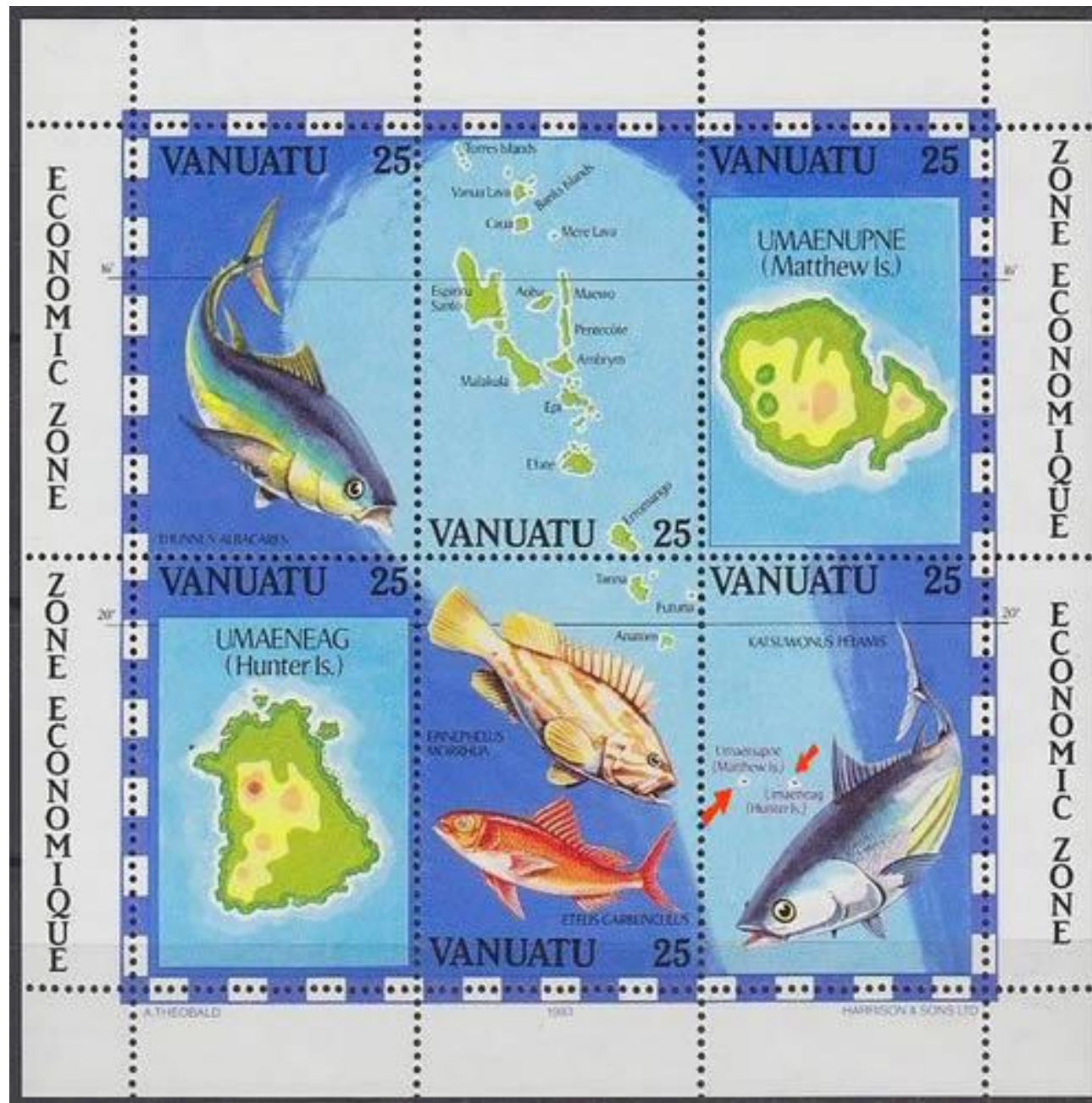
Les ZEE contestées de La Réunion et des îles Eparses

© J.-Ch. Gay, 2021, Armand Colin.



Revendication des îles Matthew et Hunter par le Vanuatu

En impliquant le Sénat coutumier de Nouvelle-Calédonie et le Conseil national des chefs du Vanuatu, une esquisse de consensus océanien est apparue en 2009, avec l'« accord de Kéamu », signé à Tanna entre le Premier ministre du Vanuatu et le porte-parole du FLNKS. Ce dernier reconnaît la souveraineté du Vanuatu sur Matthew et Hunter. Deux ans plus tard, le *Vanuatu Maritime Zone Act* n° 6 stipule que les deux îlots et leur espace maritime sont partie intégrante du pays et de sa ZEE. Ce document est déposé ensuite auprès des Nations unies. En 2018, une rencontre à Sydney entre officiels français et vanuatais n'a abouti sur aucune solution et en 2019 le FLNKS a réaffirmé sa position sur cette question.



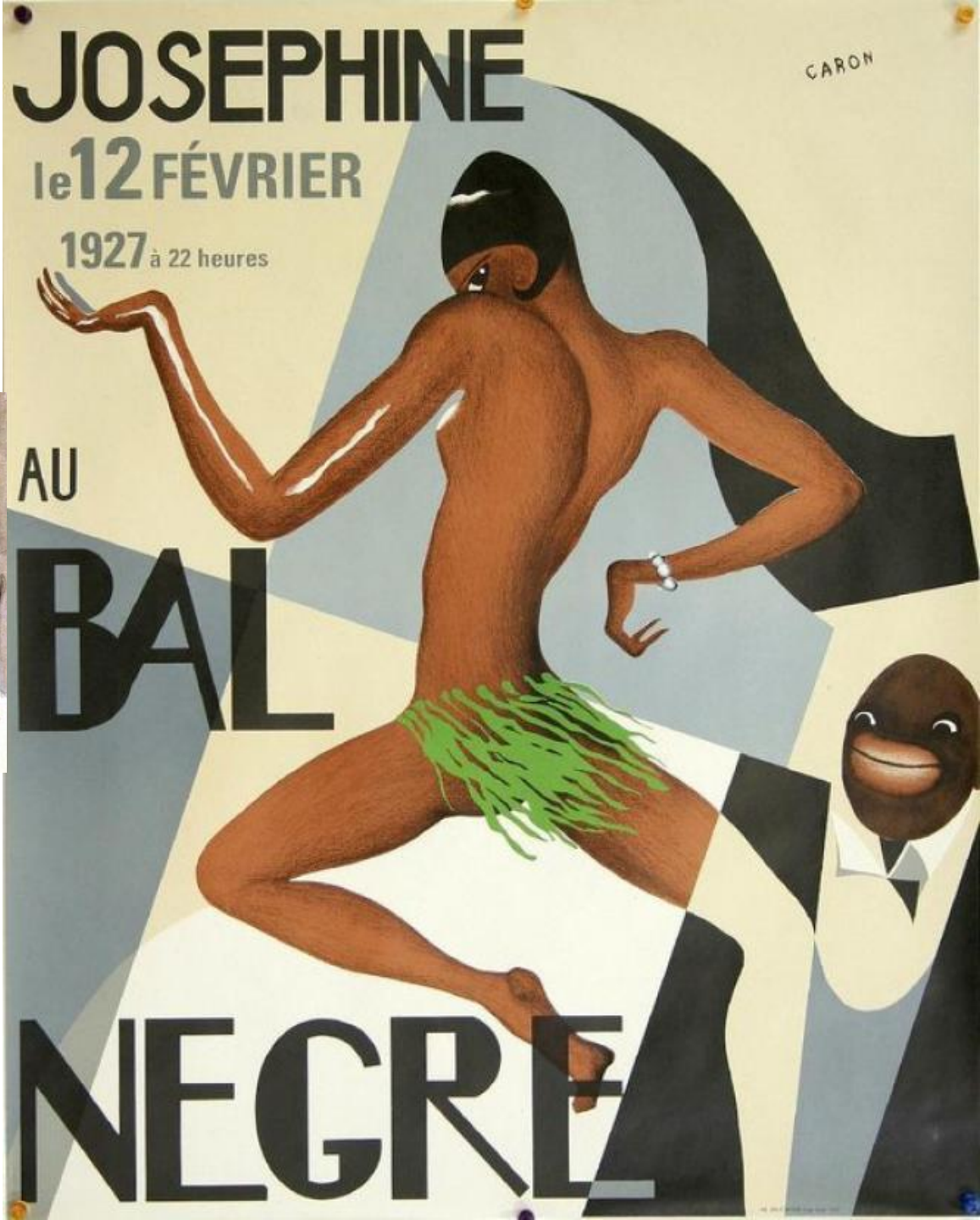
L'émigration vers la Métropole comme réponse au chômage et à la précarité

**Le *Bal Nègre* ou *Bal colonial*
(XV^e arr., Paris) : cabaret et
symbole du Paris noir, haut lieu
de la présence antillaise dans
l'entre-deux-guerres**

Source : *Le Monde*, 6.2.2017



Le bal de la rue Blomet.



Une triple réponse face aux émeutes de 1959, 1962 et 1967 aux Antilles

Une politique ultramarine plus répressive d'un côté, plus volontariste en matière économique, sociale et démographique de l'autre et l'organisation d'une émigration vers la Métropole.

Source : La1refrancetvinfo et rapport Stora

Commission d'information et de recherche historique sur les événements de décembre 1959 en Martinique, de juin 1962 en Guadeloupe et en Guyane, et de mai 1967 en Guadeloupe

RAPPORT

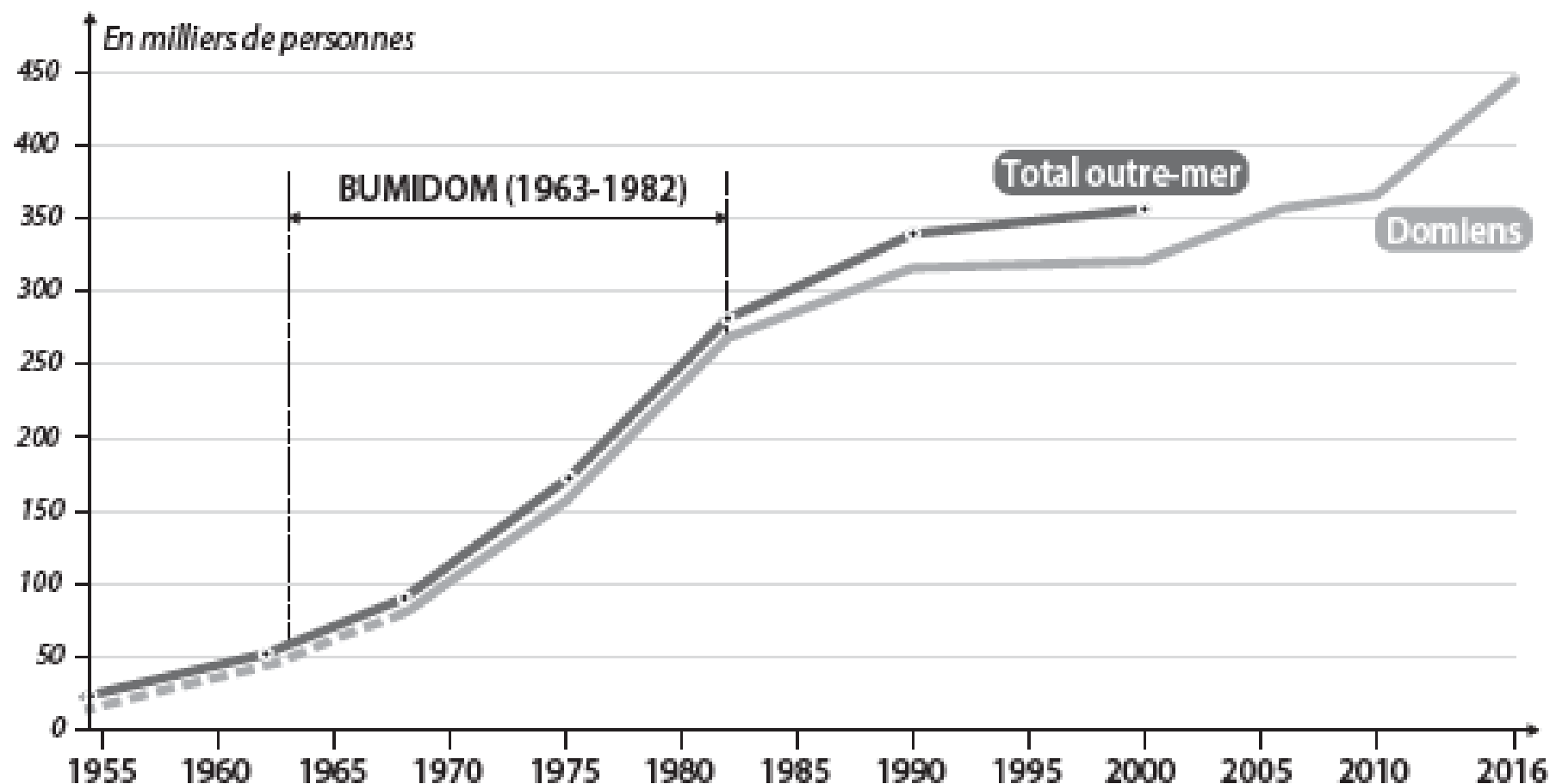
à Madame la ministre des Outre-mer

30 octobre 2016



De l'émigration organisée à l'émigration spontanée

© J.-Ch. Gay, 2021, Armand Colin.



N.B. : en 1962, la répartition entre les Domiens et les autres n'a pas été mesurée. 1975-1982 : indépendance de certains TOM entre 1975 et 1982, mais peu d'effets statistiques. En 2011, intégration des Mahorais aux Domiens. Pour 2008 et 2016, on ne connaît pas le nombre total d'Ultramarins.

Source : INSEE.

Les Domiens en Métropole en 2008

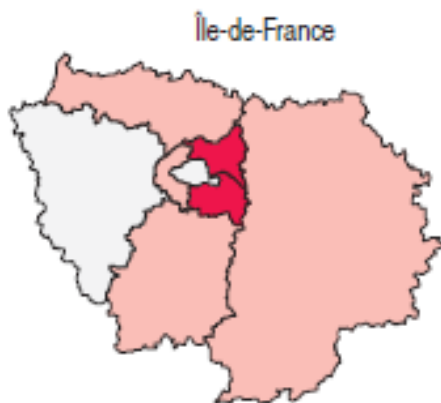
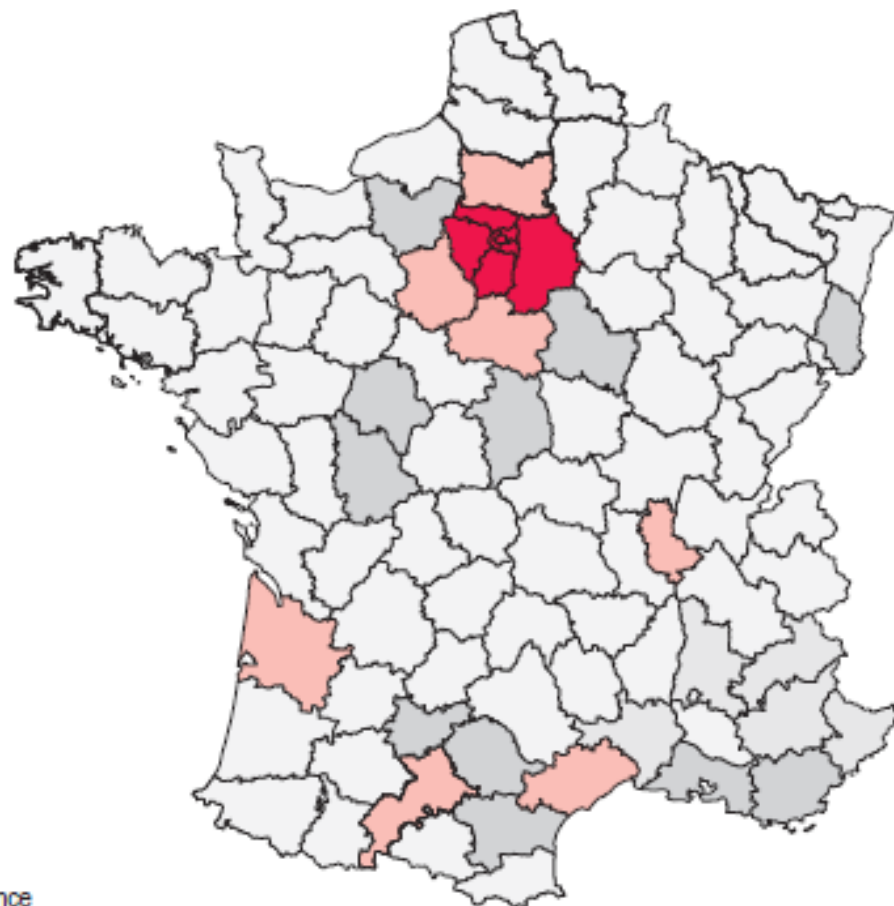
Les Antillais
(232 000) en Île-de-France (la
« troisième île »). Les
Réunionnais
(108 000) en province.

© INSEE Première, 2012, N° 1389

Taux de Domiens pour 10 000 habitants

Taux pour 10 000 habitants

- 80 ou plus
- de 50 à moins de 80
- de 40 à moins de 50
- moins de 40



Taux pour 10 000 habitants

- 200 ou plus
- de 150 à moins de 200
- moins de 150

© IGN - Insee

Source : Insee, recensement de la population 2008.

Des Ultramarins très présents dans l'Armée

L'Armée joue un rôle social majeur : 8 % des engagés étaient d'outre-mer en 2010. Les deux principales concentrations de Tahitiens en Métropole sont à Toulon et Brest, en rapport avec la Marine nationale. Ces dernières années plusieurs Réunionnais ou Océaniens sont morts en Opex en ex-Yougoslavie, en Afghanistan ou au Sahel.

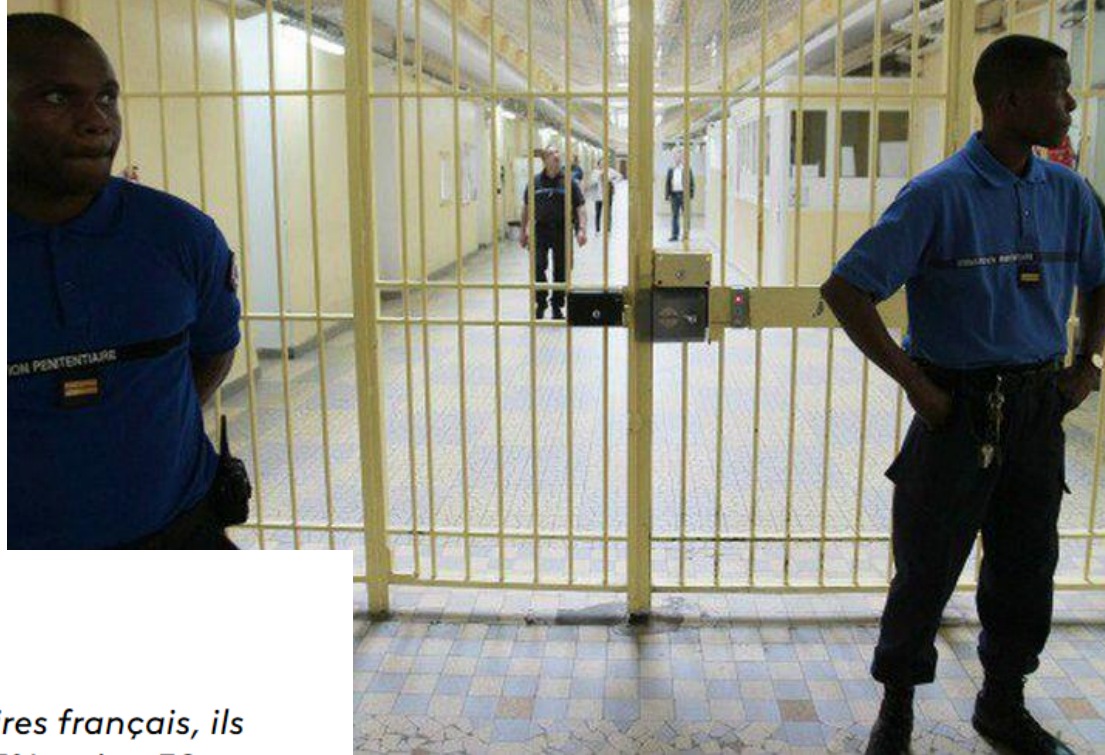
© Ministère de la défense



L'administration pénitentiaire : nouveau débouché pour les Ultramarins

La proportion des élèves surveillants de prison originaires de l'outre-mer est passée de 6 % à 30 % en 2008 et 2019 selon l'Administration pénitentiaire.

© Le Monde et AFP



“

Sur les 27.000 surveillants pénitentiaires français, ils seraient 4.000 Ultramarins, soit 15%, selon FO Pénitentiaire (minoritaire), seul syndicat doté d'une commission "Outre-mer"

”

● **Q** uitter sa terre natale et le chômage, pour plonger des années durant dans la violence de prisons françaises surpeuplées, en ne rentrant que rarement chez soi : dans l'Hexagone, les nombreux surveillants pénitentiaires d'Outre-mer craignent parfois de "devenir fous".

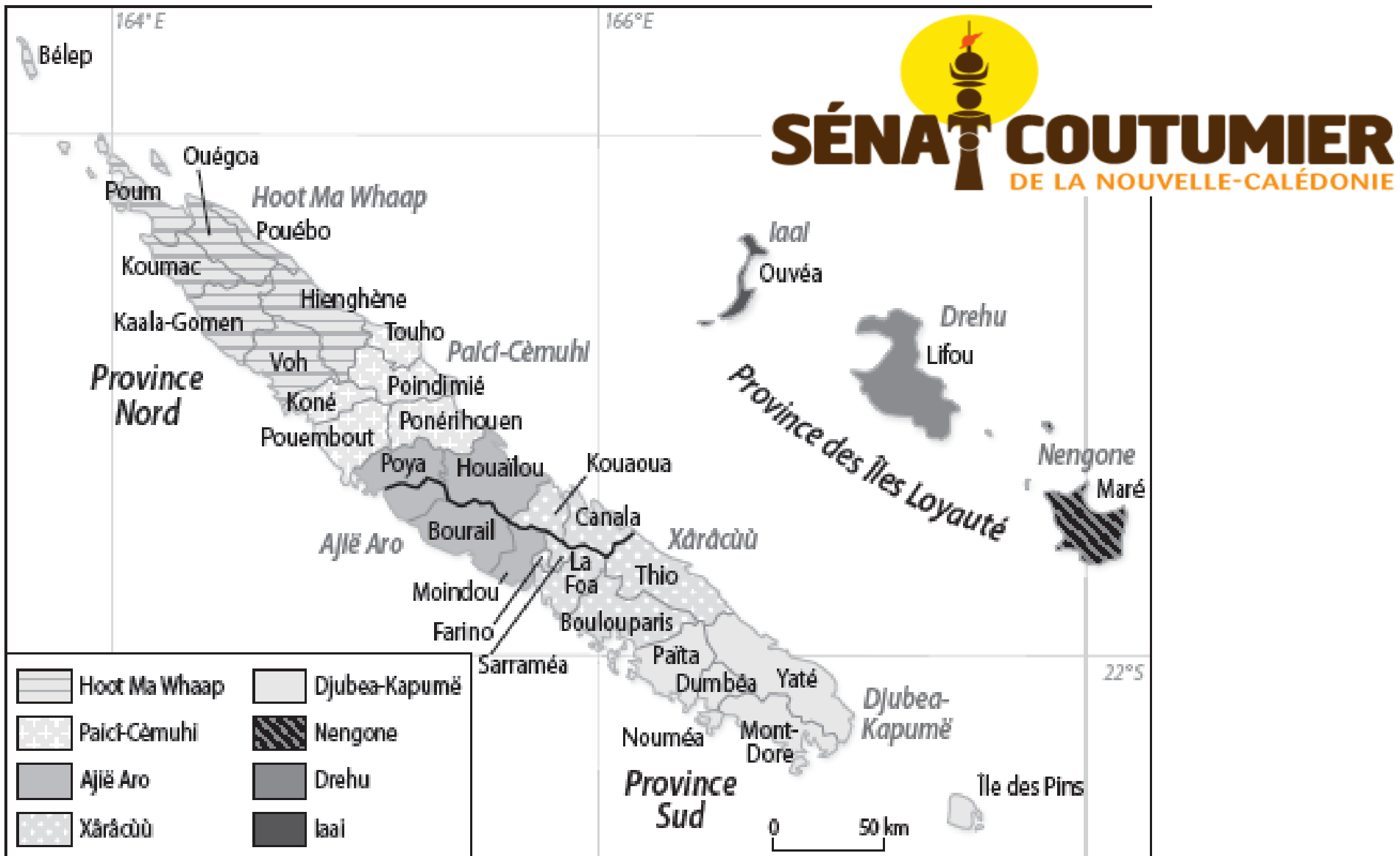
Une prise en compte inégale des peuples autochtones

Les « peuples autochtones », ou « peuples premiers », sont les premiers occupants d'une contrée ainsi que leurs descendants qui ont subi la ou les conquêtes, occupations et dominations coloniales par des populations de cultures et d'ethnies différentes.

L'article 75 de la Constitution de 1958, héritier de l'article 82 de la Constitution de 1946, stipule que « *les citoyens qui n'ont pas le statut civil français conservent leur statut personnel tant qu'ils n'y ont pas renoncé. Ce statut ne peut en aucun cas constituer un motif pour refuser ou limiter les droits et libertés attachés à la qualité de citoyen français* ».

Les aires coutumières de la Nouvelle-Calédonie

Chaque aire est représentée par deux conseillers siégeant au Sénat coutumier. C'est une institution ethnique dans laquelle ne siège que des hommes. Les « sénateurs coutumiers du pays », sont obligatoirement consultés pour tous les projets et propositions de loi du pays ou de délibérations de la Nouvelle-Calédonie ou d'une province « intéressant l'identité kanak ». © J.-Ch. Gay, 2021, Armand Colin.

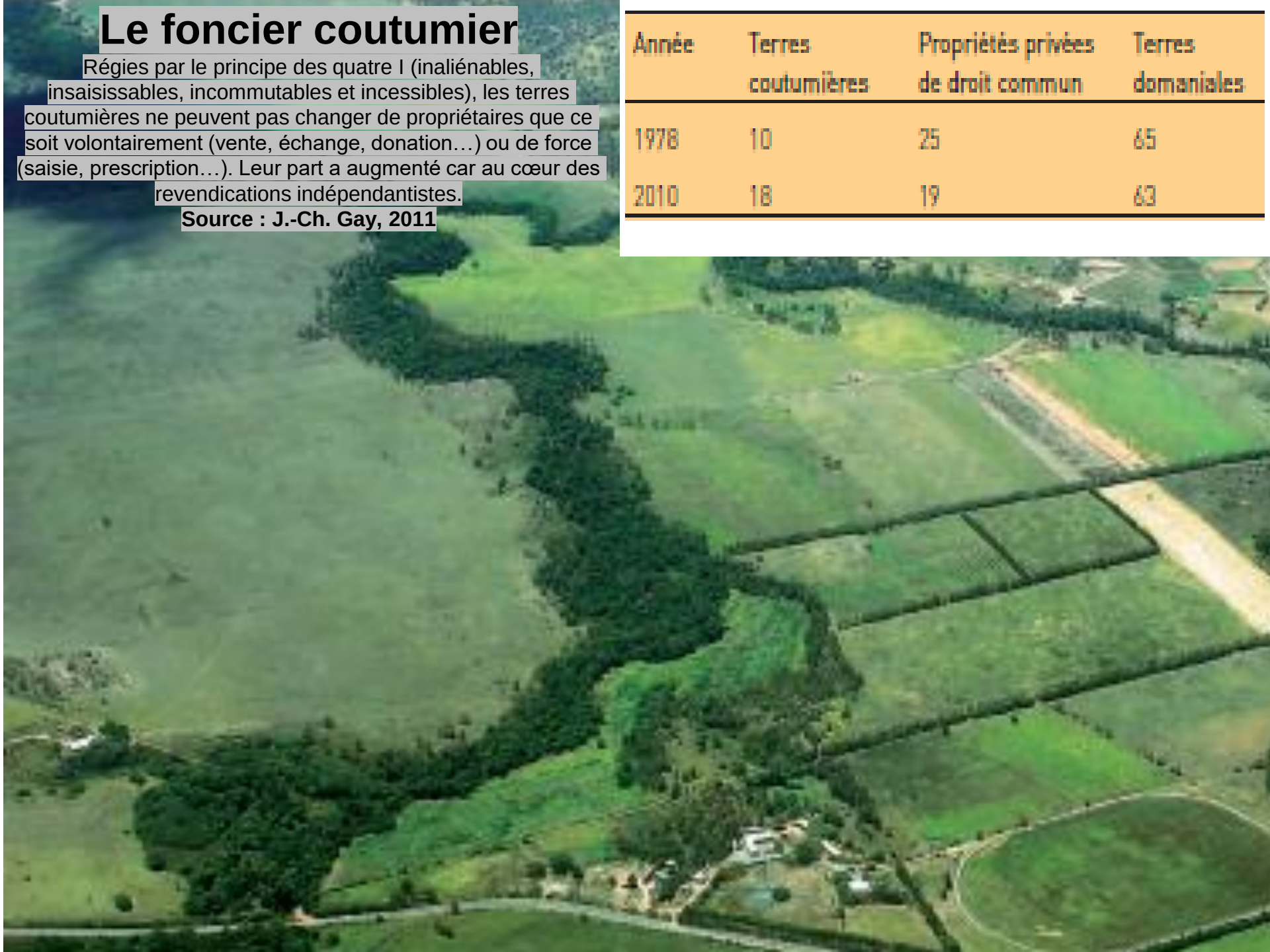


Le foncier coutumier

Régies par le principe des quatre I (inaliénables, insaisissables, incommutables et incessibles), les terres coutumières ne peuvent pas changer de propriétaires que ce soit volontairement (vente, échange, donation...) ou de force (saisie, prescription...). Leur part a augmenté car au cœur des revendications indépendantistes.

Source : J.-Ch. Gay, 2011

Année	Terres coutumières	Propriétés privées de droit commun	Terres domaniales
1978	10	25	65
2010	18	19	63



La justice coutumière : sept nouveaux assesseurs coutumier prêtent serment à Nouméa.

La coutume, ne s'applique qu'au droit civil (mariage, divorce, filiation, succession, adoption, régime matrimonial...). Ni le droit du travail ni le droit pénal ne sont concernés.

© Les Nouvelles calédonniennes, 23.2.19



Les oubliés de la République : les Amérindiens de Guyane

Ils sont tenus à l'écart de l'article 75, alors qu'ils sont concernés par le statut personnel dès lors qu'ils ne l'ont à aucun moment abandonné. En 2008, un Conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinengués (CCPAB) a été créé, mais ses fonctions étaient très limitées. Il a été remplacé en 2018 par un Grand conseil coutumier (GCC), censé être plus impliqué dans le processus décisionnel.

La France n'a jamais ratifié la Convention 169 relative aux peuples indigènes et tribaux de l'Organisation internationale du travail (1989), unique texte vraiment contraignant concernant ces populations.

© **Christophe Gueugneau et Le Monde**
du 27.1.21



TRIBUNE

Claudette Labonté
présidente de la fédération
Parikweneh de Guyane

Claudette Labonté : « En Guyane, l'Amazonie française n'est pas mieux traitée que sa voisine brésilienne »

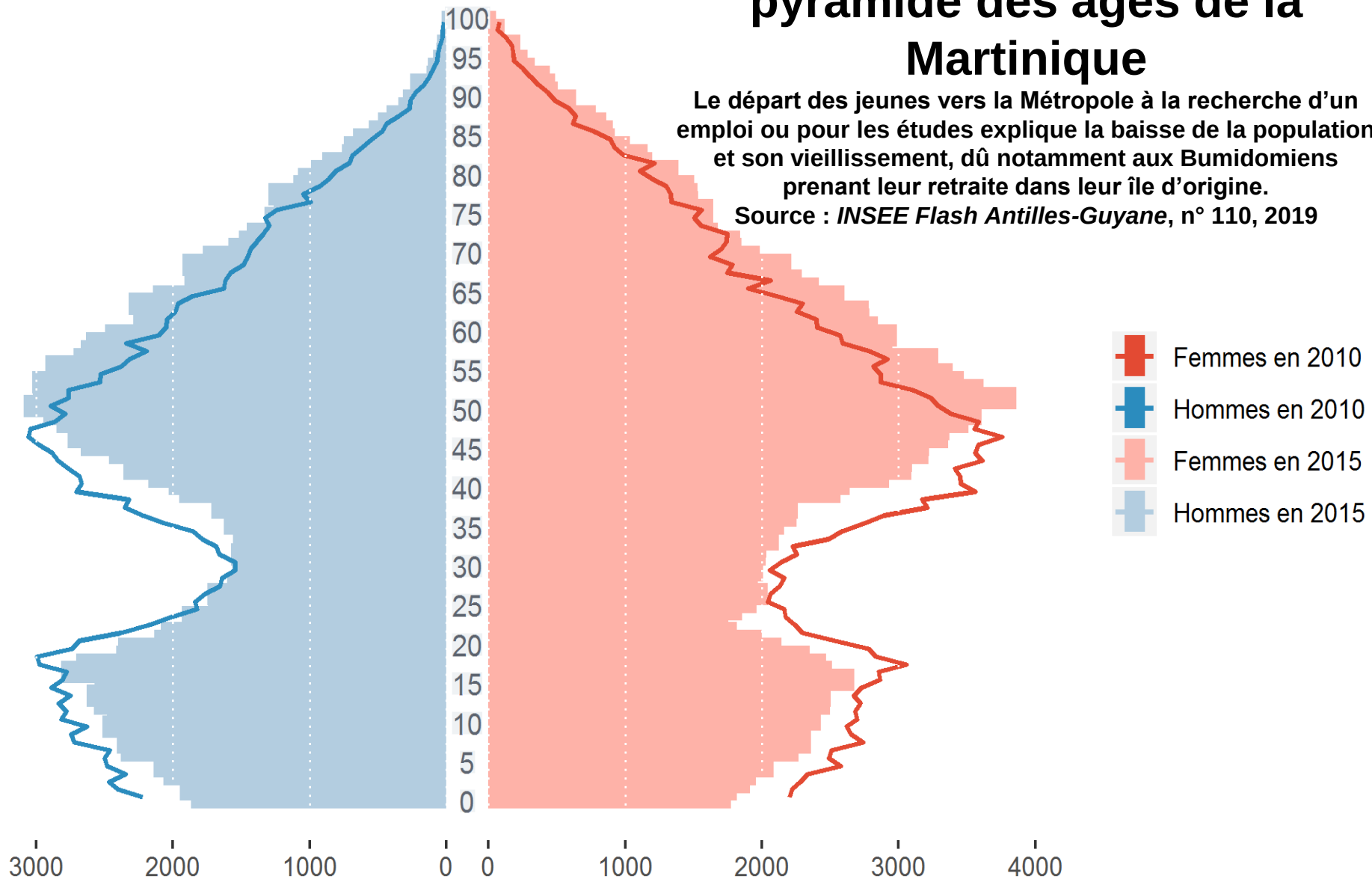
La représentante des peuples autochtones de la Guyane française se réjouit, dans une tribune au « Monde », du procès intenté par le chef Raoni contre le président Jair Bolsonaro, mais estime que les droits des autochtones sont également bafoués en territoire français.

Des situations démographiques opposées

Le vieillissement de la population antillaise : la pyramide des âges de la Martinique

Le départ des jeunes vers la Métropole à la recherche d'un emploi ou pour les études explique la baisse de la population et son vieillissement, dû notamment aux Bumidomiens prenant leur retraite dans leur île d'origine.

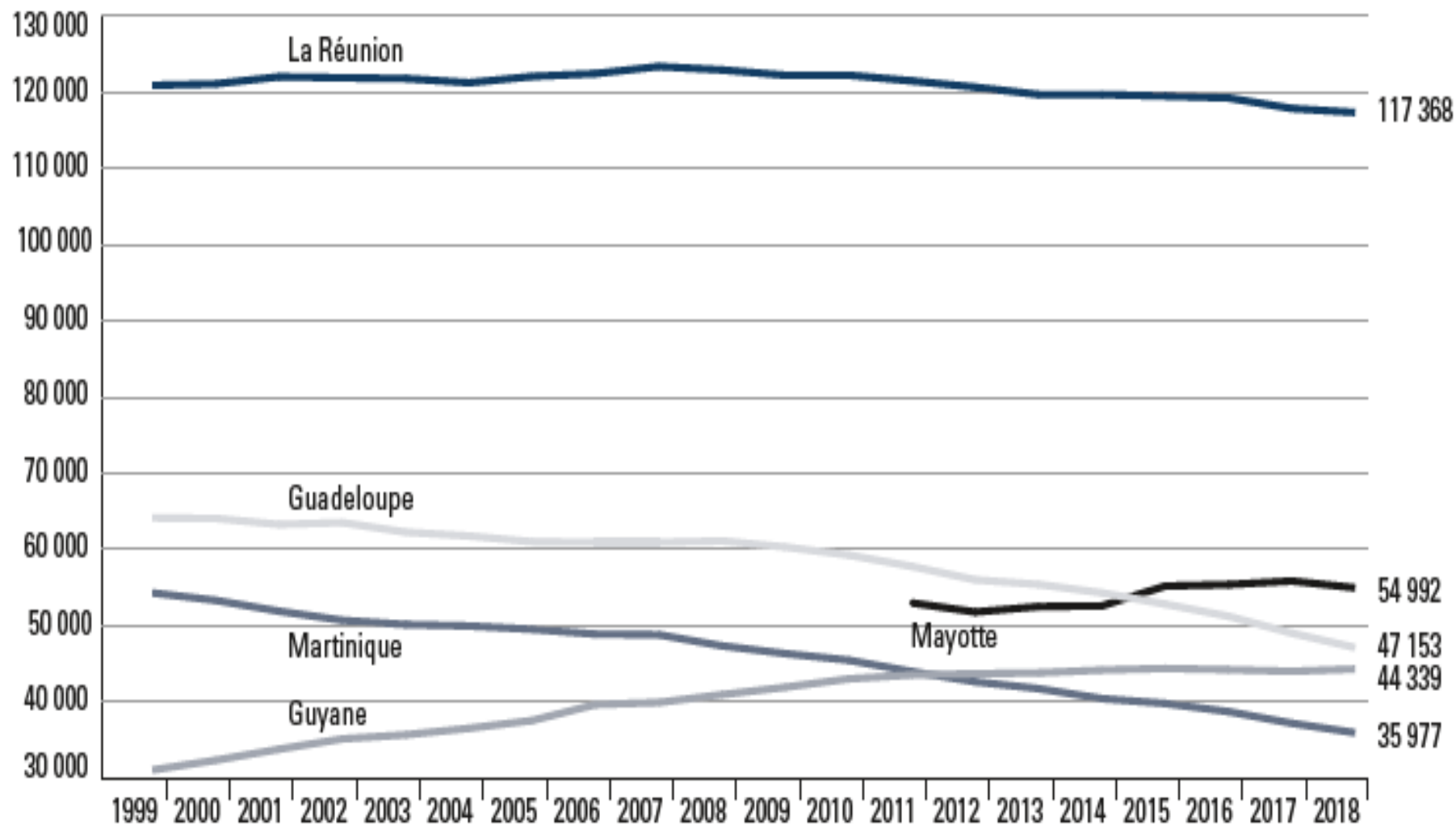
Source : *INSEE Flash Antilles-Guyane*, n° 110, 2019



L'évolution des effectifs du premier degré dans les DOM

Des classes ferment dans les Antilles et les deux académies perdent de nombreux postes. A Mayotte (70 000 élèves en 2007, 100 000 en 2020), dans une école primaire sur trois, les élèves sont scolarisés par demi-journée, une rotation qui permet d'accueillir deux classes par salle.

Source : Ministère de l'Education nationale

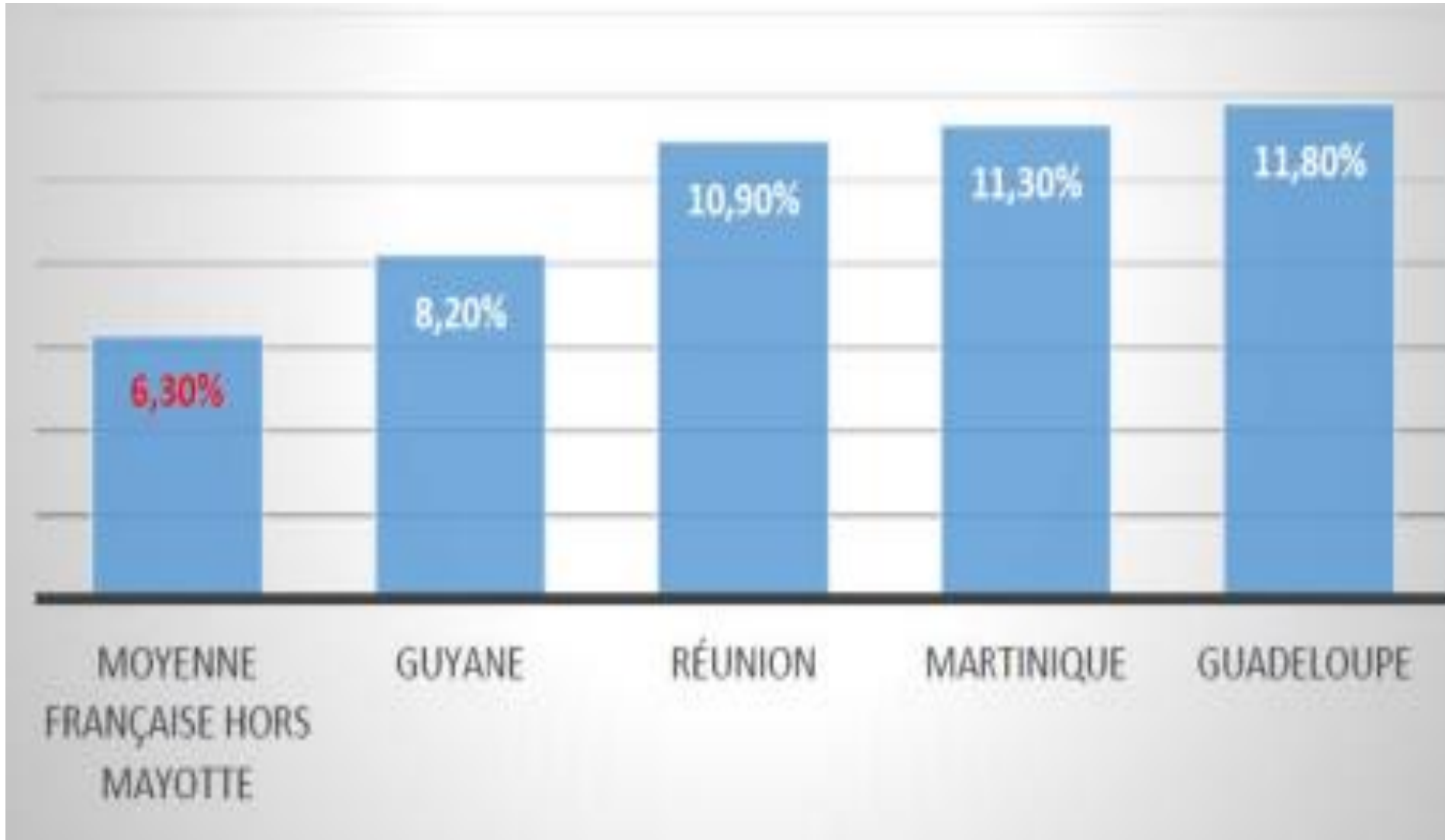


L'enjeu du vieillissement de la population : la prise en charge des personnes âgées

Part des seniors à domicile en perte d'autonomie en 2014

La solidarité intergénérationnelle va atteindre ses limites

Sources : Rapport parlementaire de Mmes Atger et Bareigts (2020)

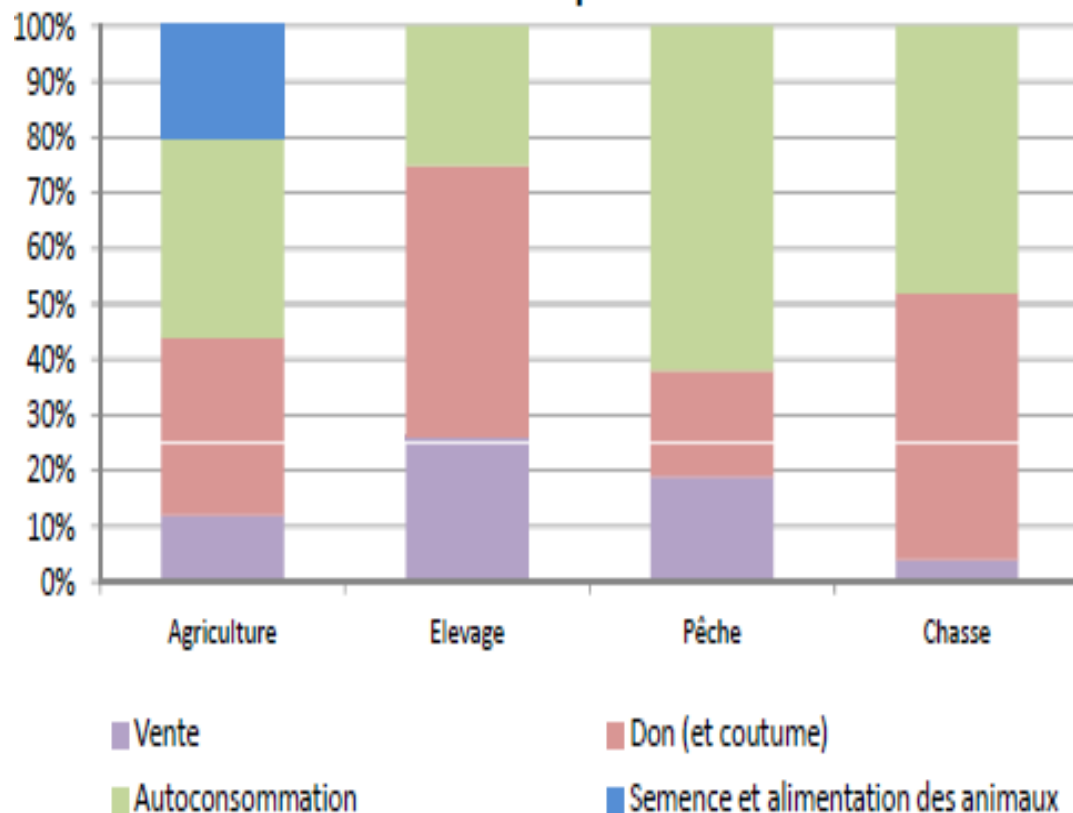


Des mécanismes de solidarité puissants

Outre l'économie souterraine, plus forte qu'en Métropole, il y a une redistribution des revenus assurée par les nantis, majoritairement des employés des secteurs public et semi-public, au profit de la famille élargie, du clan voire de la communauté, notamment par le truchement des associations religieuses. Les enquêtes « Budget consommation des ménages » (BCM) montrent l'importance de l'autoconsommation alimentaire, et les transferts d'argent sans contrepartie.

Destinations des productions de l'agriculture en tribus en Nouvelle-Calédonie en 2010

© IAC



L'enjeu du vieillissement de la population : la prise en charge des personnes âgées

Le sous-équipement des DOM en EHPAD alors que la part des plus de 60 ans est supérieure aux Antilles (25,5 %) qu'en Métropole (23,5 %)

Sources : Rapport parlementaire de Mmes Atger et Bareigts (2020)

	Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1000 personnes de 75 ans et plus	Taux d'équipement en lits médicalisés pour personnes âgées
Guadeloupe	35,6	25,4
Martinique	48,7	39,4
Guyane	74,1	54,0
La Réunion	47,0	42,1
France métropolitaine	122,6	98,4
Départements d'outre-mer	45,4	36,8

Des inégalités sociales et spatiales spectaculaires

Quelques indicateurs d'inégalités sociales en 2020

CMU-C aujourd'hui C2S (complémentaire santé solidaire)

© J.-Ch. Gay, 2021, Armand Colin.

	Chômage (en %) en 2018	IDH en 2010	Indice de Gini en 2016	Population vivant dans un QPV en 2016 (en %)	Population bénéficiant du RSA (en %) en 2017***	Population bénéficiant de la CMU-C (en %) en 2016	PIB/hab. (en euros) en 2018
Guadeloupe	23	0,822	0,42	15	24	27,1	23 300
Guyane	19	0,740	0,42	43	25,2	38,5	15 300
Martinique	17,7	0,814	0,41	7	21,6	24,1	23 300
Réunion	24	0,774	0,39	20	26	36,9	21 500
Mayotte	35	0,637	0,49	66	6	**	9 200
Polynésie française	14,5	0,737	0,41	26	**	**	18 400
Nouvelle- Calédonie	12	0,789	0,43	**	**	**	30 500
Saint-Martin	35	*	*	28	5,7	**	16 600
Saint- Barthélemy	4,2	*	*	**	1,1	**	39 000
Saint-Pierre- et-Miquelon	4,9	0,762	*	0	0,6	**	24 400
Wallis-et- Futuna	17,4	*	0,5	**	**	**	10 100
Métropole	8,8	0,883	0,29	7	4,2	7,3	33 000

* Données non disponibles. ** Hors périmètre d'application. *** Prise en compte des conjoints et des enfants à charge des allocataires.

Sources : INSEE, ISPF, ISEE, ministère de l'Outre-Mer,
ministère de la Cohésion des territoires, ministère des Solidarités et de la santé,
ministère du Travail et Agence française de développement (AFD).

Des sociétés fragiles

L'épidémie d'obésité ou la malédiction du sucre, une situation explosive. Le Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française estime que 20 % de la population a un diabète de type 2.

Ce sont des facteurs de comorbidité majeurs avec la pandémie.

© AFP



	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	Réunion	Métropole
Surpoids	H 38 F 32	H 35 F 26	H 31 F 31	H 35 F 32	H 42 F 33	H 37 F 27
Obésité	H 12 F 31	H 13 F 22	H 21 F 33	H 17 F 47	H 14 F 23	H 17 F 17
Totaux	H 50 F 63	H 48 F 48	H 52 F 63	H 52 F 79	H 56 F 56	H 54 F 44

H : Hommes ; F : Femmes.

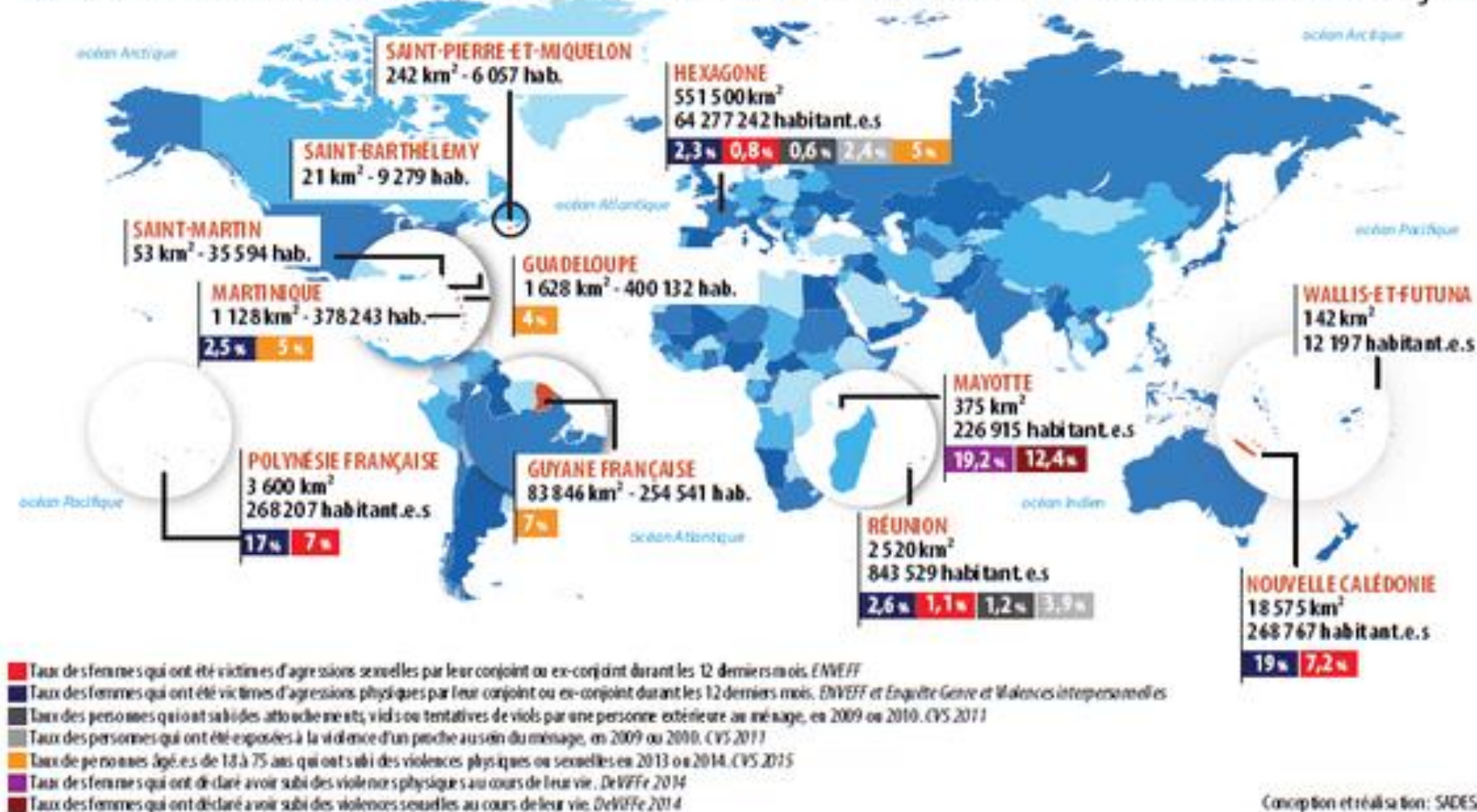
Source : MÉJEAN C. *et al.* (dir.), 2020,
Alimentation et nutrition dans les départements et régions d'Outre-mer, Marseille, IRD éditions.

La précarité des femmes

Les violences faites aux femmes, particulièrement intrafamiliales, sont plus fréquentes en FOM. Il apparaît que 17 % des femmes en Polynésie française et 19 % en Nouvelle-Calédonie ont été victimes d'agressions physiques par leur conjoint ou leur ex-conjoint au cours des 12 derniers mois contre 2,3 % en Métropole. Respectivement 7 % et 7,2 % des femmes de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie disent avoir été victimes d'agressions sexuelles par leur conjoint ou leur ex-conjoint au cours des 12 derniers mois contre 0,8 % en Métropole.

© Conseil économique, social et environnement, 2017

CONSTAT DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LES TERRITOIRES FRANÇAIS



Des villes reflétant l'ampleur des inégalités sociales : les QPV de Fort-de-France en 2017

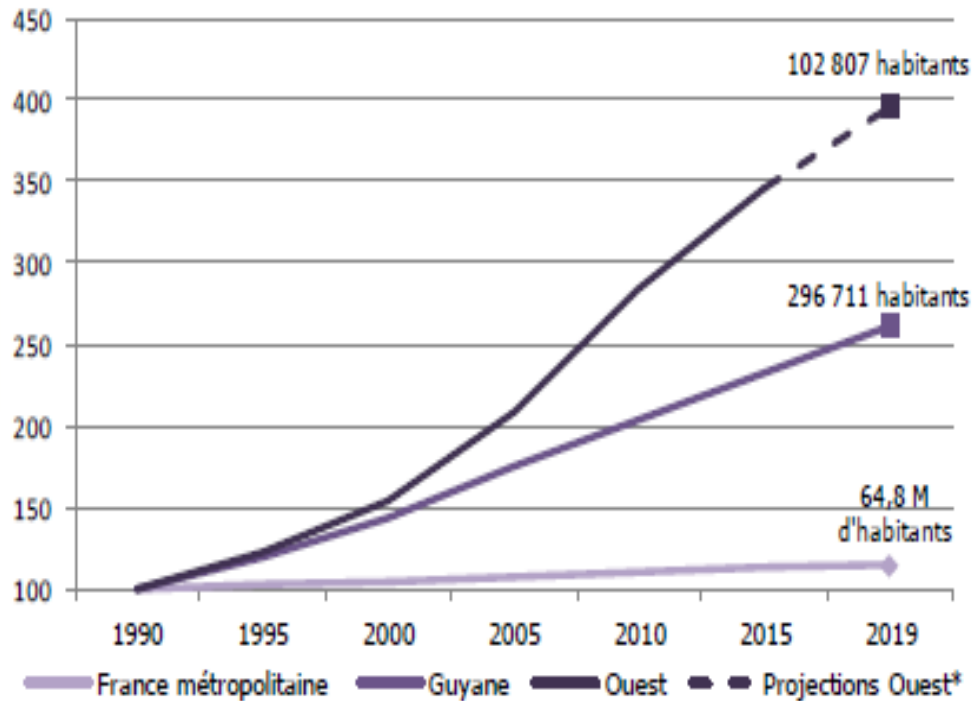
© J.-Ch. Gay, 2021, Armand Colin.

Nom du quartier	Indice de Gini	Part des ménages imposés (en %)	Taux de chômage (en %)	Taux de personnes sans diplômes ou avec un diplôme inférieur au bac (en %)	Taux de pauvreté (en %)
Ouest	0,54	19,2	42,5	72,1	48,7
Sainte-Thérèse-Bon Air	0,5	21,5	36,6	71,7	45,6
Volga-Plage	0,47	18,1	40,1	46,7	50,7
Haut-Dillon	0,44	19,2	35,2	67,8	39,6
Ensemble de la Martinique	0,41	33,3	26,1	56,6	32,1

Sources : INSEE et Agence nationale de la cohésion des territoires.

L'Ouest guyanais, région frontalière à la croissance démographique exceptionnelle

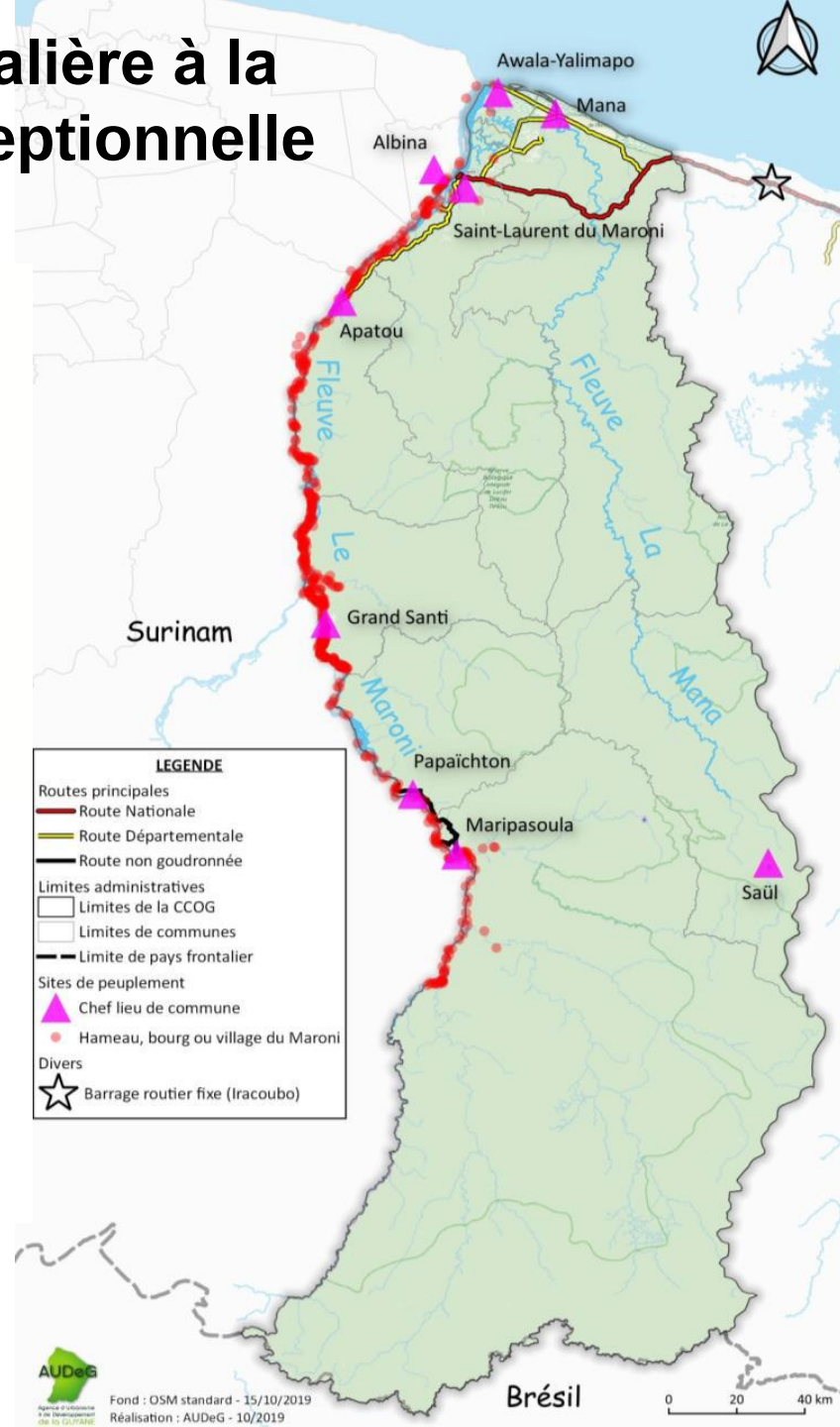
Population, base 100 en 1990



Source : Insee

*Projections IEDOM basé sur le TCAM 2011-2016

© Agence d'urbanisme et de développement de la Guyane (AUDeG), octobre 2019 et IEDOM, décembre 2019



L'ouest guyanais: aux marges de la loi

1 000 pirogues/jour traversent le Maroni à Saint-Laurent sans contrôle. Les activités illégales (orpaillage clandestin, drogue), alimentent une économie souterraine prospère. 1/3 de la production mondiale de cocaïne passerait par le Suriname et la Guyane. Un rapport sénatorial de 2020 estime que 8 à 10 passeurs empruntent chaque vol entre Cayenne et Paris.

© J.-Ch. Gay, 2021, Armand Colin.

En %	Ouest guyanais	Ensemble de la Guyane	Métropole
Croissance annuelle de la population entre 2011 et 2016 par solde naturel	3	2,3	0,4
Croissance annuelle de la population entre 2011 et 2016 par solde migratoire	0,4	0,2	0,1
Population de moins de 15 ans	39	33	18
Population sans diplôme ou brevet des collèges	73	55	29
Population sans activité professionnelle	66	39	10
Logements sans électricité	35	13	Moins de 1
Emploi salarié dans le tertiaire non marchand	75	52	32

Source : IEDOM, 2019, « L'Ouest guyanais. Un enjeu économique et social majeur pour l'avenir de la Guyane », *Études thématiques*, n° 587.

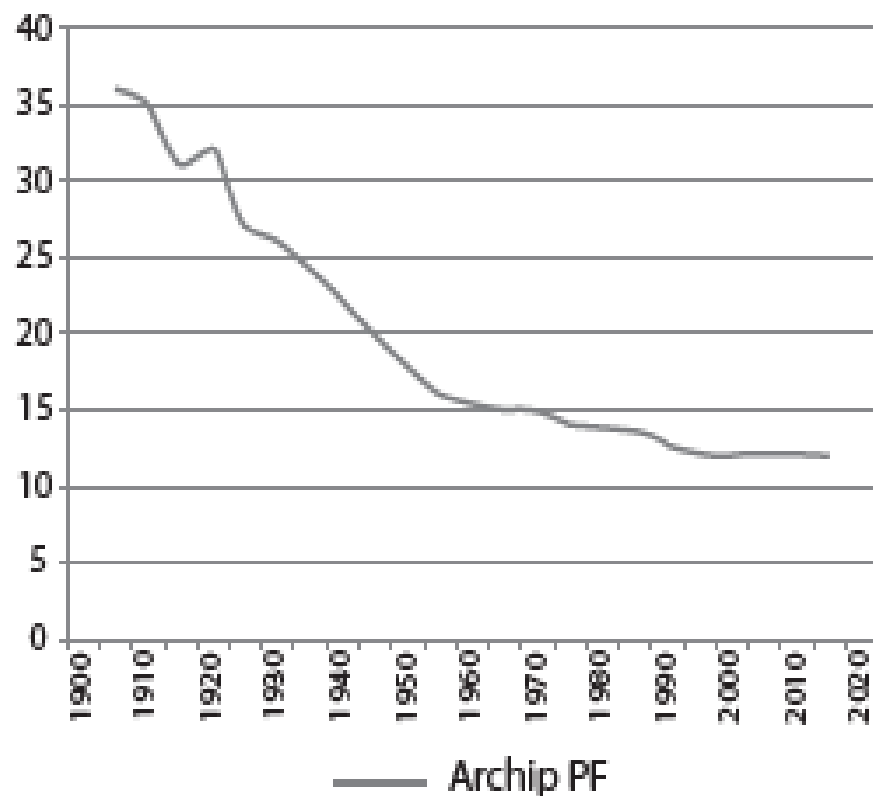
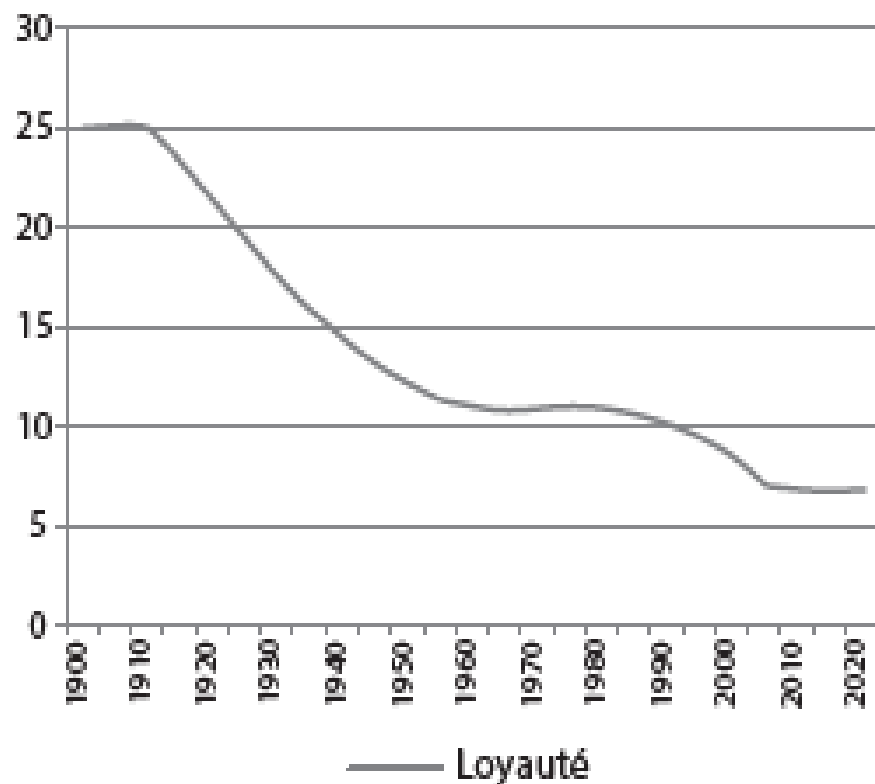
Le barrage routier d'Iracoubo acte le fait que les autorités ne considèrent plus le Maroni comme la vraie frontière migratoire et économique

Créé en 1986 (suite aux vagues migratoires dues au conflit surinamais) et fermé en 1998, puis rouvert dans les années 2000, il verrouille l'entrée de la Guyane centrale. Il a son équivalent à Régina à l'est. Une carte de transfrontalier dans l'Est guyanais permet une libre circulation de part et d'autre du fleuve pour les résidents de Saint-Georges et d'Oiapoque. Ces barrages ont été souvent contestés devant la justice qui a donné tort aux ONG et associations.



Les îles d'île : des périphéries qui se dépeuplent. Evolution de la population des îles Loyauté (NC) et des archipels éloignés de la Polynésie française

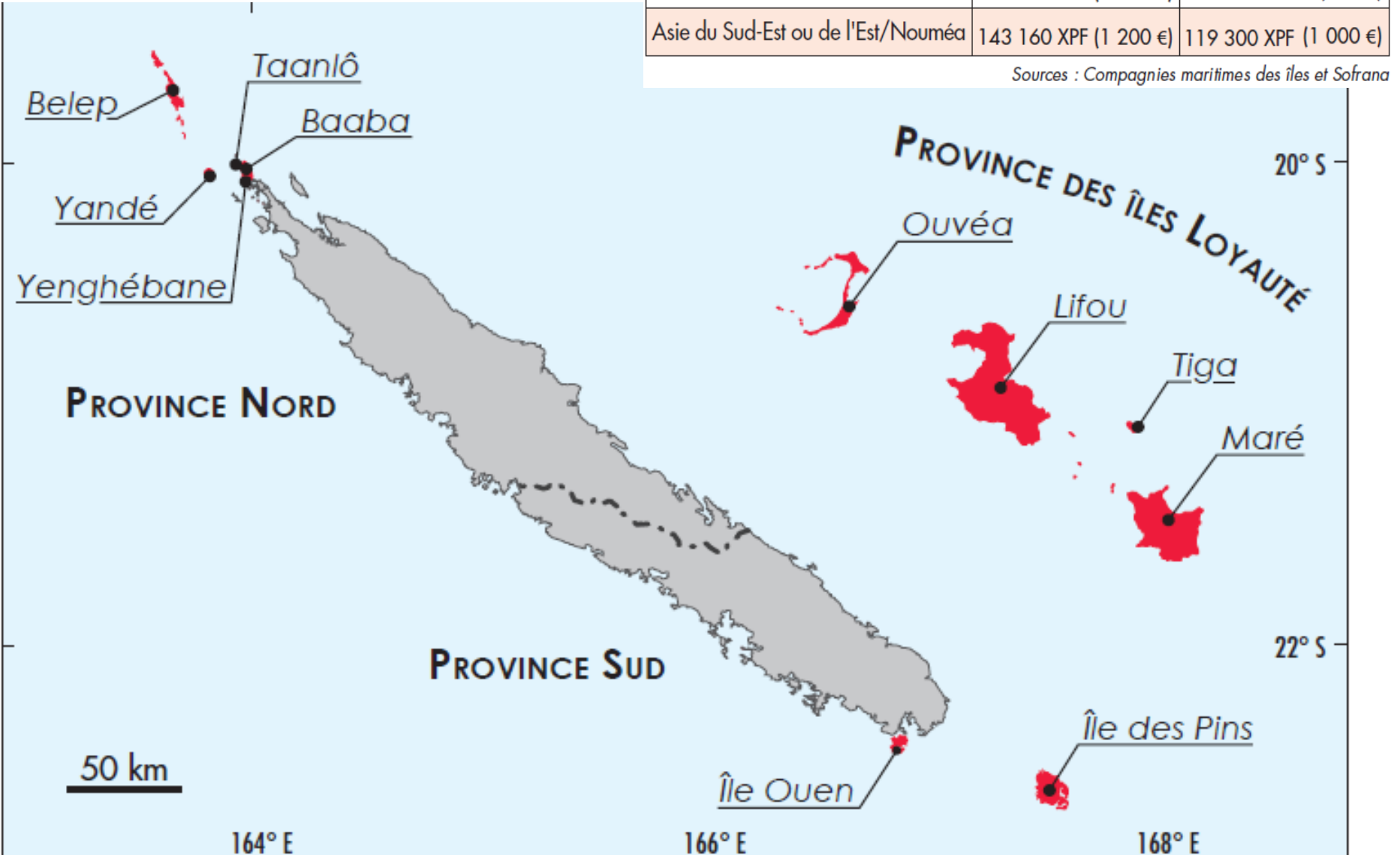
© J.-Ch. Gay, 2021, Armand Colin.



Sources : ISEE et ISPF, 2020.

La surinsularité : « les îles de la Nouvelle-Calédonie » et le coût du transport

© J.-Ch. Gay, *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*, IRD-Congrès, 2012.



La contrainte de l'eau dans les îles basses et problème de maintenance des installations : l'usine désaffectée de dessalement de l'eau de mer à Taanlô (NC)

